

## Bulletin d'information 1/2016

Date : 14.01.2016

# S'inscrire en France

## La procédure APB « Admission Post Bac »

obligatoire pour s'inscrire en 1<sup>e</sup> année de licence, PACES, BTS, DUT, architecture, classes préparatoires...

ADMISSION POST BAC

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

## Du 1er décembre 2015 au 19 janvier 2016 : s'informer

Toutes les informations sur les différents cursus et leur localisation sont disponibles.

### 1. Du 20 janvier au 20 mars 2016: inscription électronique

Sélectionner les formations et leur donner un ordre de préférence. Il est possible de modifier l'ordre des vœux jusqu'à la fin de mai. Impossible d'en ajouter **après le 20 mars**.

Vous avez le droit de formuler un maximum de 24 vœux, dont 12 au maximum par grande famille de formations (licence, DUT, classe prépa...).

### 2. Confirmation des candidatures et classement des vœux

#### Jusqu'au samedi 2 avril 2016 : constituer et envoyer ses dossiers de candidature

Confirmer les vœux qui vous intéressent toujours, et finaliser vos dossiers de candidature: saisir les notes obtenues; rédiger des lettres de motivation ; rassembler divers documents. Vérifiez, pour chaque candidature, si vous pouvez envoyer un dossier électronique ou si vous devez envoyer par la poste un dossier papier.

#### Du 3 mai au 6 mai 2016 : vérifier que ses candidatures ont été reçues

Les établissements auxquels vous avez envoyé un dossier papier ne vous enverront pas d'accusé de réception par mail ou courrier ; ils se contenteront d'indiquer via APB s'ils les ont bien reçus et s'ils sont complets ou pas. C'est donc à vous d'aller vérifier dans la rubrique « candidatures » sur votre compte APB que tout est en ordre, et, si ce n'est pas le cas, d'envoyer rapidement les pièces manquantes.

#### Jusqu'au 31 mai 2016 : classer ses vœux par ordre de préférence

Classement définitif de vos vœux. Il est très vivement conseillé de ne pas s'y mettre le dernier soir : le grand nombre de connexions pourrait rendre le site inaccessible !

!!! Vous recevrez une seule proposition lors de chacune des trois phases d'admission, avec l'objectif de vous donner satisfaction sur un de vos vœux parmi les mieux classés. Votre vœu numéro 1 doit donc être celui que vous préférez, tout en étant accessible.

**Consultez régulièrement votre messagerie électronique !**



### 3. Du 8 juin au 19 juillet 2016 : proposition d'admission et réponse des candidats

Vous devez consulter votre dossier électronique à chaque phase d'admission qui vous concerne (trois phases sont prévues).

Une seule proposition vous est faite par phase. Vous avez le choix entre quatre réponses : « oui définitif » ; « oui mais » ; « non mais » ; « démission ».

**Si vous répondez « oui définitif », vous n'êtes pas concerné par les phases suivantes. En l'absence de réponse, vous serez considéré comme démissionnaire.**

#### **1re phase d'admission :**

du mercredi 8 juin à partir de 14 heures jusqu'au 13 juin, 14 heures.

#### **Phase 2 :**

du jeudi 23 juin 14 heures jusqu'au 28 juin, 14 heures.

#### **Phase 3 :**

du jeudi 14 juillet 14 heures jusqu'au 19 juillet, 14 heures.

### 4. A partir du 8 juin 2016 : procéder à son inscription administrative

Après avoir répondu « oui définitif » à la proposition d'admission qui vous est faite sur Internet, vous devez effectuer votre inscription administrative dans l'établissement, en respectant les dates qu'il a fixées. (Vérifiez sur le site web de l'établissement)

## Du 24 juin au 15 septembre 2016 : trouver une place via la procédure complémentaire

### CAS PARTICULIER DES LICENCES DROIT, PSYCHOLOGIE, STAPS ET DE LA PACES

Si vous envisagez une poursuite d'études en licence de droit, de psychologie, de STAPS (SPORT) ou en PACES (santé), vous serez dans la plupart des cas obligé(e) de classer l'ensemble des autres licences ayant la même mention sur un périmètre géographique donné. Ces autres vœux vous seront proposés au moment où vous sélectionnez une de ces licences. Ils correspondent à la même mention de licence (droit, psychologie, STAPS) ou à la PACES que vous avez choisie, mais éventuellement sur d'autres sites de formation dans la mesure du possible proches géographiquement du site de formation initialement choisi.

Cette candidature générique compte pour une candidature parmi les 12 possibles en licence.

*Ex : Vous souhaitez vous inscrire en première année de licence de droit dans l'université A, dans ce cas vous devez formuler également un vœu sur la licence de droit de l'université B, de l'université C, etc. et les classer par ordre de préférence.*

**Un accès à ces licences n'est pas garanti d'office. Un dossier de candidature peut vous être demandé.**